



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2025-STAT-007

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2 et L.2213-6,

VU, le règlement général sur les chemins vicinaux du 22 février 1872 (applicable à la Voirie des Collectivités Locales),

VU, l'ordonnance N° 59-115 du 7 Janvier 1959 modifiée relative à la voirie des Collectivités Locales,

VU, le décret N°64-262 du 14 Mars 1964 modifié relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la surveillance des voiries communales,

CONSIDERANT, la demande en date du 24 Avril 2025, par laquelle l'Entreprise ROUX SAS demeurant Chemin de LAVAU, 63500 ISSOIRE, sollicite une autorisation de voirie pour des travaux de reprise d'enrobés situés sur la D40-Route de Saint-Etienne du Vigan-43420 PRADELLES.

CONSIDERANT, la durée des travaux, 3 jours calendaires soit du 28 au 30 Avril 2025.

ARRÊTE N°2025-STAT-007

ARTICLE 1 :

Le stationnement des poids lourds et des véhicules légers sera interdit du 28 avril au 30 avril 2025 sur la D40- Route de Saint Etienne du Vigan -43420 PRADELLES.

ARTICLE 2 :

L'Entreprise ROUX SAS assurera la pose et le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie
- L'Entreprise ROUX SAS,
- Messieurs les employés de voirie,

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

AR Prefecture

043-214301541-20250424-2025_STAT_007-AR
Reçu le 28/04/2025

Fait à PRADELLES, le 24.04.2024,

**Le Maire
Alain ROBERT**

